

Pourquoi me conseillez-vous d'adhérer en couple ?

Source : Le Cheminot Retraité N°765

Le taux de cotisation de l'adhésion couple baisse

Le Groupe de Travail a étudié la question, les travaux ont été validés par le Bureau Fédéral du 4 mars 2025 et le Conseil d'Administration de 3 avril a adopté à l'unanimité cette proposition : le taux d'adhésion couple passe à **30 €** au lieu de 40 € auparavant soit **1 euro de plus** que l'adhésion solitaire.

Pourquoi ?

Parce que nous souhaitons inciter nos adhérents à prendre cette adhésion couple pour une question d'assurance. En effet, lorsque les conjoints participent aux différentes activités proposées par la FGRCF (AG, réunions, opérations de convivialité, séjours, ...), ils ne sont pas adhérents et, de ce fait, ils ne sont pas reconnus par notre assurance responsabilité civile.

Avec l'adhésion couple, le conjoint est reconnu à part entière comme adhérent ; il est ainsi assuré.

Autre avantage ?

Le conjoint reconnu adhérent a droit de vote aux AG et aux réunions et compte dans l'effectif de la section pour lui donner plus de poids aux votes fédéraux. Le Bureau Fédéral a par ailleurs décidé que cet euro supplémentaire sera reversé à la section.

DÉJÀ ADHÉRENT, POUR 1 EURO DE PLUS PASSEZ EN COTISATION COUPLE POUR 2026

Vous pouvez remplir le bordereau ci-dessous et le remettre à votre président de section ou l'envoyer au siège : FGRCF, 59, boulevard de Magenta, 75010 Paris.

CR 765

Oui, je souhaite prendre une adhésion Couple pour l'année 2026, au prix de 30 euros

Nom * : Prénom * :

Numéro adhérent FGRCF * :

Section * :

Conjoint Nom * : Prénom * :

À....., le...../...../ 2025

Signature

* Champs obligatoires

Vos données personnelles sont destinées à la Fédération générale des retraités des chemins de fer de France et d'outre-mer (FGRCF), responsable de traitement. Son siège est situé au 59, boulevard de Magenta, 75010 PARIS. La FGRCF traite vos données afin de mettre en place et faire fonctionner votre abonnement au *Cheminot retraité*. La base légale de ce traitement est l'exécution du contrat. Vos données pourront être transmises aux services internes dédiés à la gestion des abonnements ainsi qu'à une entreprise de routage de courrier afin de pouvoir faire parvenir le journal du *Cheminot retraité* à votre adresse. La FGRCF conserve vos données pendant la durée de l'abonnement, augmentée des prescriptions légales. Conformément aux réglementations françaises et européennes sur la protection des données personnelles, vous disposez des droits suivants: droit d'accès à vos données, droit de rectification et d'effacement des données, droit à la limitation du traitement, droit d'opposition au traitement, droit de définir le sort de vos données après le décès et du droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle (la Commission Nationale Informatique et Libertés). Pour exercer ces droits, il vous suffit d'envoyer votre demande par courrier, en justifiant de votre identité, à l'adresse suivante: FGRCF, 59, boulevard de Magenta, 75010 PARIS.

**VOUS ÊTES DÉJÀ
ADHÉRENT**

**POUR 1 € de plus
passez en cotisation
Couple pour 2026**

30 € Seulement